

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250211-D-2025-05-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025



Convention territoriale globale 2025 – 2029



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des allocations familiales du Val d'Oise représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Jean-Yves Delannoy et par sa directrice, Madame Christelle Kissane, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La commune de la Frette sur Seine, représentée par son maire Monsieur Philippe AUDEBERT, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

Ci-après dénommée « la commune » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Sommaire

PREAMBULE	4
ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE	5
ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF	6
ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE	7
ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS	7
ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	8
ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION	8
ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES	9
ARTICLE 8 - COMMUNICATION	9
ARTICLE 9 - EVALUATION	9
ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION	10
ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION	10
ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION	10
ARTICLE 13 - LES RECOURS	11
ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE	11
ANNEXE 1 – Diagnostic partagé	Erreur ! Signet non défini.
ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale	
ANNEXE 3 – Plan d'actions	
ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg	
ANNEXE 5 – Evaluation	
ANNEXE 6 – Décision du conseil municipal de la commune de la Frette sur seine	

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Val d'Oise en date du 27 février 2024 concernant la stratégie de déploiement des Conventions Territoriales Globales (Ctg) ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Frette sur Seine en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise

en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les axes de travail dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Accusé de réception en préfecture
03-195-070-2025-0005-10-00
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales suivantes :
 - o 4701 habitants (au 01/01/2022)
 - o Le taux d'activité féminine s'élève à 86,3% parmi les couples allocataires contre 69,3 % sur le département.
 - o La part des enfants vivant dans une famille monoparentale est plus faible à La Frette sur Seine en comparaison aux moyennes intercommunale et départementale, sauf pour les 16-17 ans où elle atteint 26,3 % (contre 32 % à la CA Val Parisis et 32,3 % dans le Val d'Oise).
 - o 80,5 % des habitants sont propriétaires bien au-dessus de la moyenne de la CA Val Parisis (62,4 %) et du Val d'Oise (55,9 %).
 - o Le taux de couverture du mode de garde est de 42% contre 49% sur l'intercommunalité
 - o 43,9 % de foyers allocataires comparé au 57,3% sur le département
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles est détaillée dans le diagnostic (annexe1)
- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants :
 - o La petite enfance
 - o L'enfance et la jeunesse
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions ainsi que les degrés d'intervention de chaque partenaire sont développés dans chaque fiche action en annexe 3 de la présente convention.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Val d'Oise et la commune de la Frette sur Seine souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune de la Frette sur Seine (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles concernent :

- L'aide aux familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale :
 - o Versement de la prestation d'accueil du jeune enfant pour les familles ayant recours à une assistant(e)s maternel(le) ou choisissant d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leur enfant
 - o Financement en investissement et en fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, des relais petite enfance, aide au démarrage des maisons d'assistant(e)s maternel(le)s
- Le soutien à la fonction parentale et la facilitation des relations parents-enfants :
 - o Versement de prestations d'entretien aux familles (allocations familiales, allocation de rentrée scolaire)
 - o Financement de structures et de services dédiés à la jeunesse et au soutien à la fonction parentale : lieux d'accueil enfants parents, centres de loisirs, aides aux départs en vacances, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, réseaux d'écoute et d'accompagnement des parents, accès aux structures de médiation familiale, espace rencontres ...
 - o Accompagnement social proposé aux familles confrontées à un événement de vie fragilisant (séparation, décès d'un enfant, décès d'un conjoint)
- L'accompagnement des familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - o Versement de prestations pour soutenir les ménages à faire face aux charges de logement
 - o Financement de foyers de jeunes travailleurs
 - o Versement d'aides extralégales aux familles pour améliorer leur cadre de vie (équipement) ou leur habitat
 - o Accompagnement social proposé en cas d'impayés de loyer pour les bénéficiaires d'une aide au logement familial
- La création des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles
 - o Versement des prestations liées à la précarité, au handicap et à l'aide aux foyers monoparentaux
 - o Soutien à l'investissement et au fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale (centre social, espace de vie sociale)
 - o L'accompagnement social des familles monoparentales bénéficiaires de RSA âgées de moins de 26 ans avec un seul enfant de moins de 3 ans à charge ou en situation de première grossesse quel que soit leur âge.

Du point de vue qualitatif, en fonction des différents profils de publics, les travailleurs sociaux proposent des rendez-vous personnalisés et des informations collectives dans le cadre de parcours attentionnés. En fonction des besoins repérés, des actions en faveur de l'inclusion numérique peuvent être développées pour faciliter l'accessibilité aux services en ligne.

Accusé de réception en préfecture
087190257202502102025
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

Toutes les interventions de la Caf sont orientées vers l'accès aux droits et le développement des services aux familles.

En matière de petite enfance, de jeunesse, de parentalité et d'animation de la vie sociale, les actions conduites s'effectuent en lien avec le schéma départemental des services aux familles.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE

La commune de la Frette sur Seine met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- La petite enfance
- L'enfance et éducation
- Le sport et la jeunesse
- La communication et l'animation de la vie sociale
- L'urbanisme et les travaux d'aménagement sur la commune (Quai de Seine)

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- Pérennisation du multi-accueil « la Maison des enfants » géré par l'association parentale (Les drôles de Coquins ».
- Valorisation des métiers de la petite enfance.
- Développement de l'offre de service à destination des 11-17 ans.
- Soutien de la fonction parentale.
- Adéquation entre l'offre et la demande concernant les 3-12 ans.

Les champs d'intervention conjoints sont déclinés en objectifs thématiques :

Petite enfance

- Mettre en place un plan de développement de l'offre du jeune enfant (+de 3500 hab)
- Pérenniser le multi accueil associatif « Drôles de Coquins »
- Mise en place du dispositif IDA (Informer, Détecter, Accompagner)
- Promouvoir les métiers de la petite enfance

Enfance Jeunesse

- Créer d'une aire de jeux
- Mettre en place des semaines sportives, créatives et culturels pour les 11-17 ans
- Promouvoir la lutte contre de harcèlement et l'accompagnement des jeunes dans leur vie affective et sociale
- Promouvoir à la construction d'un nouvel accueil de loisirs
- Aider les jeunes à financer le BAFA

Parentalité

- Favoriser l'information, l'orientation et faciliter les démarches des parents et futurs parents

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250211-D-2025-05-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

Animation de la vie sociale

- Développer les rencontres intergénérationnelles
- Promouvoir la création d'une ludothèque

Pilotage

- Développer et formaliser les temps de travail du chargé de coopération au titre du pilotage de la CTG

L'annexe 3 de la présente convention, précise le plan d'actions pluri-annuel de la Ctg. Il est constitué des fiches actions programmées sur les 5 années à venir ainsi que les critères d'évaluation retenus.

Les actions choisies sont en lien avec les enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic partagé.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf du Val d'Oise et la commune de la Frette sur Seine s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Lors du renouvellement des conventions territoriales globales, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés N-1 au titre du bonus territoire CTG et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locales compétente.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune de la Frette sur Seine.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la présente convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Accusé de réception en préfecture
09/02/2025 10:02:19
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune de la Frette sur Seine ;
Le secrétariat permanent est assuré par la Caf et la commune de la Frette sur Seine.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'ils doivent tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait àLe

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

La Caf du Val d'Oise		La commune de la Frette sur Seine
La Directrice Mme KISSANE	Le Président M.DELANNOY	Le Maire M.AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250211-D-2025-05-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

**ANNEXE 6 – Décision du conseil municipal de la commune de la Frette sur Seine
en date du 11 février 2025**

Ville de la Frette sur Seine

Caf Val d'Oise

DIAGNOSTIC Convention

PARTAGÉ Territoriale

Globale



LES CHIFFRES CLÉS

DONNÉES DE CADRAGE

① Démographie - Insee - 2022 (géographie au 01/01/2022)	LA FRETTE SUR SEINE	CA VAL PARISIS _	VAL D OISE
Population en 2022	4 701	282 028	1 249 674
Evolution de la population entre 2017 et 2020	0,7%	3,3%	2,3%
Structure d'âge			
Moins de 18 ans	23,1%	25,1%	26,0%
De 18 à 24 ans	7,0%	7,9%	8,7%
De 25 à 39 ans	17,6%	20,4%	20,4%
De 40 à 64 ans	35,6%	31,9%	31,4%
65 ans et plus	16,7%	14,8%	13,5%
Structure familiale (en %)			
Part de familles monoparentales	12,2%	14,0%	15,2%
Part de couples avec enfant(s) à charge	41,1%	45,7%	46,1%
Part de couples sans enfant	41,7%	36,9%	35,0%
Part de personnes seules	5,0%	3,4%	3,7%

② Socio-économique	LA FRETTE SUR SEINE	CA VAL PARISIS _	VAL D OISE
Données Insee 2019 (géographie au 01/01/2021)			
Revenu fiscal de référence moyen par foyer	41 561 €	32 039 €	28 238 €
Potentiel financier de la commune	966,00 €	569,00 €	
Données Caf - 2022			
Revenu moyen des allocataires	3 913 €	2 536 €	2 137 €
Revenu médian des allocataires	3 210 €	1 701 €	1 435 €
Différence du revenu médian par rapport au revenu moyen	-18,0%	-32,9%	-32,8%
Part d'allocataires à bas revenus	21,2%	29,0%	33,2%
Part d'allocataires au Rsa	8,7%	12,6%	14,2%
Part d'allocataire bénéficiaire de la prime d'activité	22,2%	28,8%	29,6%
Taux d'activité féminine parmi les couples allocataires avec ou sans enfants	86,3%	75,8%	69,3%
Taux d'activité des mères monoparentales allocataires	86,5%	82,4%	80,6%

③ Public allocataire de la- 2022	LA FRETTE SUR SEINE	CA VAL PARISIS _	VAL D OISE
Nombre d'allocataires en 2022	666	52 260	256 671
Evolution du nombre d'allocataires entre 2018 et 2022	12,9%	13,3%	10,3%
Nombre de personnes couvertes par au moins une prestation de la Caf	2 063	150 376	716 559
Taux de couverture Caf	43,9%	53,3%	57,3%
Part des allocataires avec enfant à charge	74,3%	65,5%	61,0%
Nombre de Quartier Politique de la Ville	0	11	48

Sources : Caisse d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.

Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

La population est stable sur la commune mais reste un peu plus âgés 35,6% que l'intercommunalité 31,9% et le département 31,4% avec une forte proportion de couples avec ou sans enfant (83%).

Le revenu fiscal de référence moyen par foyer de la commune sont nettement supérieur de la communauté de commune du Val Paris (77%) et du département (68%) et se corrobore par un écart de -18 % entre le revenus moyen et médian sur la commune et jusqu'à plus de trois fois plus sur le département (-31,4%).

Les données suivantes confirment ces résultats puisque la part d'allocataire à bas revenus, de Rsa et prime d'activité (Ppa) sont sous-représentées au niveau de la commune notamment le RSA 8,7% contre 12,6 % de la communauté de commune du Val Paris.

Le taux d'activité féminine s'élève à plus de 86% selon la composition familiale qu'elles soient en couple ou en famille monoparentale.

Enfin, le taux de couverture Caf reste peu élevé 43,9 % contre 57,3% pour le département, un écart de +13,4 Pts

PETITE ENFANCE

① Démographie - Insee - 2020 (géographie au 01/01/2022)	LA FRETTE SUR SEINE	CA VAL PARISIS _	VAL D OISE
Nombre de naissances domiciliées en 2020	51	4 277	19 272
Evolution du nombre de naissances domiciliées entre 2017 et 2020	0,0%	5,3%	-1,2%
Nombre de 0-2 ans révolus en 2020	153	11 641	54 217
Evolution du nombre de 0-2 ans révolus entre 2017 et 2020	0,0%	3,7%	1,0%
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus par place en équipement d'accueil collectif			
② Socio-économique - Caf - 2022	LA FRETTE SUR SEINE	CA VAL PARISIS _	VAL D OISE
Part des femmes actives allocataires avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	83,3%	71,9%	65,7%
Part des familles allocataires biparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus dont les deux parents travaillent	65,4%	48,8%	41,3%
③ Public allocataire de la Caf - 2022	LA FRETTE SUR SEINE	CA VAL PARISIS _	VAL D OISE
Part des familles allocataires ayant au moins un enfant de 0 à 2 ans révolus	25,7%	29,9%	29,4%
Part des familles monoparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	7,9%	16,7%	18,4%
Part des familles nombreuses avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	13,4%	25,8%	31,0%
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus en 2022	144	11 251	51 150
Evolution du nombre d'enfants de 0-2 ans révolus entre 2018 et 2022	-3,4%	1,1%	-4,0%
Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s actif(ve)s au moins un mois dans l'année (Pajemploi 2022)	10	1 191	4 367
Evolution du nombre d'assistantes maternelles entre 2018 et 2022	-23,1%	-11,5%	-16,4%
Bénéficiaires de la PREPARE	16	1 063	4 594
Part des bénéficiaires à taux plein	31%	63%	67%
Part des bénéficiaires à taux réduit	69%	57%	33%
Bénéficiaires du Complément Mode de Garde			
CMG assistante maternelle	36	2 919	10 290
CMG garde à domicile	9	286	880
CMG structure	9	290	1 569
Taux de couverture petite enfance	42%	49%	41%

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Ile-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.

Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

On remarque que le nombre de naissance domiciliées reste à l'identique entre 2017 et 2020 sur la commune contre +5,3% sur de la CA Val Parisis. De même que pour les enfants de 0-2ans de la Frette sur Seine reste stable contre 3,7% d'augmentation sur l'intercommunalité.

La part des familles monoparentales et familles nombreuses avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus est deux fois moins importante que sur le département (7,9% contre 18,4% et 13,4% contre 31%).

À La Frette sur Seine, les familles avec jeunes enfants sont majoritairement des familles biparentales.

Le taux de couverture du mode de garde est de 42% contre 49% sur l'intercommunalité mais pourrait être encore fragilisé par la diminution des assistantes maternelles actifs (-23,1 %). Sur la commune, les parents privilégient plutôt le mode d'accueil CMG (38%).

Une forte proportion de parents est active à La Frette sur Seine, et notamment les femmes et les couples allocataires, affichent des taux d'activité professionnelle bien plus élevés, 83,3% contre 65,7% sur le département soit un écart de plus de +17%.

La Frette-sur-Seine doit consolider son offre en petite enfance, en priorisant le soutien aux parents actifs et en apportant des solutions de garde adaptées afin de répondre aux évolutions familiales et professionnelles.

Structures existantes :

Association les Drôles de Coquins

① Démographie - Insee - 2020 (géographie au 01/01/20AA)	LA FRETTE SUR SEINE	CA VAL PARISIS _	VAL D OISE
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans révolus	198	12 187	55 755
Evolution des 3-5 ans sur 2017-2020	0,0%	0,3%	0,8%
Nombre d'enfants de 6 à 10 ans révolus	259	16 645	75 328
Evolution des 6-10 ans sur 2017-2020	0,0%	7,0%	3,0%
Nombre d'enfants de 11 à 17 ans révolus	405	26 104	121 515
Evolution des 11-17 ans sur 2017-2020	0%	5%	4%
Nombre d'enfants de 18 à 24 ans révolus	331	22 213	109 215
Evolution des 18-24 ans sur 2017-2020	0,0%	1,0%	0,5%

② Scolarisation des enfants	LA FRETTE SUR SEINE	CA VAL PARISIS _	VAL D OISE
Nombre d'enfants inscrits au Primaire	296	20 964	96 697
Nombre d'enfants inscrits au Collège	248	16 188	75 519
Nombre d'enfants inscrits au Lycee	169	10 858	52 209

③ Public allocataire de la Caf - 2022	LA FRETTE SUR SEINE	CA VAL PARISIS _	VAL D OISE
Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus	789	54 881	258 568
Nombre des 3-5 ans révolus	145	11 113	51 614
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	11,7%	19,2%	20,4%
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	13,1%	25,4%	32,7%
Nombre des 6-11 ans révolus	329	23 467	109 872
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	19,5%	23,2%	23,6%
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	13,4%	22,9%	29,1%
Nombre des 12-15 ans révolus	220	14 312	67 818
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	18,6%	26,7%	27,5%
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	12,7%	24,4%	30,5%
Nombre des 16-17 ans révolus	95	5 989	29 264
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	26,3%	32,0%	32,3%
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	13,7%	27,4%	34,4%
Nombre d'enfants de 3 à 17 ans bénéficiaires d'Aeeh	23	1 681	7 769

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.

Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

La population enfants et adolescents reste stable entre 2017 et 2020 sur la commune contre une progression observée au niveau de la CA Val Parisis (jusqu'à +7 % pour les 6-10 ans) et du Val d'Oise (jusqu'à +4 % pour les 11-17 ans).

La part des enfants vivant dans une famille monoparentale est plus faible à La Frette sur Seine en comparaison aux moyennes intercommunale et départementale, sauf pour les 16-17 ans où elle atteint 26,3 % (contre 32 % à la CA Val Parisis et 32,3 % dans le Val d'Oise).

Également, la part des familles à bas revenus sont nettement inférieures sur la commune 13,1 % pour les 3-5 ans (contre 25,4 % à la CA Val Parisis), 13,4 % pour les 6-11 ans (contre 22,9 %) et 13,7 % pour les 16-17 ans (contre 27,4 %).

Aussi, les bénéficiaires de l'AAEH représentent une minorité (23 bénéficiaires) sur la commune comparée aux autres territoires soit CA Val Parisis : 1 681 ; Val d'Oise : 7 769 mais une vigilance est à apporter sur des besoins spécifiques non couverts pour les enfants en situation de handicap.

Le nombre élevé de jeunes plus spécifiquement chez les 11-17 ans invite à développer ou à maintenir des activités culturelles, sportives, et sociales adaptées sur cette tranche d'âge.

Structures existantes :

Accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire

PARENTALITE

① Démographie - Insee - 2020 (géographie au 01/01/2022)	LA FRETTE SUR	CA VAL	VAL D OISE
	SEINE	PARISIS	
Nombre de familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans	656	39 976	176 636
Evolution du nombre de familles avec un enfant mineur entre 2018 et 2022	0,2%	4,6%	2,2%

② Public allocataire de la Caf - 2022	LA FRETTE SUR	CA VAL	VAL D OISE
	SEINE	PARISIS	
Nombre de familles allocataires en 2022	495	34 208	156 672
Evolution du nombre de familles allocataires entre 2018 et 2022	5,5%	5,6%	2,0%
Part des familles allocataires à bas revenus	16,4%	28,6%	36,4%
Nombre de familles allocataires monoparentales	110	9 703	46 634
Part des familles allocataires monoparentales	22,2%	28,4%	29,8%
Part des familles allocataires monoparentales à bas revenus	34,5%	43,0%	47,6%
Nombre de familles allocataires monoparentales avec 1 enfant	51	4 367	21 131
Nombre de familles allocataires monoparentales avec 2 enfants	47	3 637	16 399
Nombre de familles allocataires monoparentales avec 3 enfants	9	1 239	6 421
Nombre de familles allocataires monoparentales avec 4 enfants et plus	3	460	2 683
Nombre de familles nombreuses allocataires	89	8 912	47 206
Part des familles nombreuses	18,0%	26,1%	30,1%
Part des familles nombreuses à bas revenus	15,7%	31,1%	36,7%
Nombre de séparations avec enfants à charge parmi les familles allocataire	7	591	2 731
Taux de séparation parmi les familles allocataires	1,6%	1,9%	1,9%
Nombre de bénéficiaires de l'Asfr	2	334	1 682
Part des familles monoparentales bénéficiant de l'Asfr	1,8%	3,4%	3,6%
Nombre de familles en garde alternée	17	606	2 328
Nombre de décès en 2022	1	62	332
- Enfants	-	17	96
- Parents	1	45	236
Ratio de décès parmi les familles allocataires	0,2%	0,2%	0,2%

Sources : Calsses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 ; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.

Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

La Frette sur Seine dénombre 656 familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans, soit une très faible progression (+0,2 %) entre 2018 et 2022 en comparaison, la CA Val Paris (+4,6 %) et le Val d'Oise (+2,2 %) affichent une croissance plus marquée. Cependant, les familles allocataires augmentent de +5,5 % sur la même période, à l'identique à la CA Val Paris (+5,6 %) et reste supérieure à celle du Val d'Oise (+2 %).

La part des familles allocataires monoparentales à La Frette sur Seine (22,2 %), soit une proportion plus faible qu'à la CA Val Paris (28,4 %) et au Val d'Oise (29,8 %). Toutefois, 34,5 % des familles monoparentales à La Frette sur Seine sont à bas revenus, contre 43 % à la CA Val Paris et 47,6 % dans le Val d'Oise. Cette catégorie reste une priorité en matière de soutien social. Les familles à bas revenus qu'elles soient monoparentales ou nombreuses, sont moins nombreuses à La Frette sur Seine qu'à l'échelle intercommunale ou départementale.

Le taux de séparation parmi les familles allocataires : 1,6 % à La Frette sur Seine, contre 1,9 % pour la CA Val Paris et le Val d'Oise et 17 familles sur la commune pratiquent la garde alternée, un chiffre modeste comparé à la CA Val Paris (606) et au Val d'Oise (2 328).

Bien que le contexte soit plus favorable à la Frette sur Seine que dans les autres territoires du Val d'Oise, il est souhaitable de maintenir et diversifier les services d'accompagnement parental pour prévenir la précarisation et soutenir les familles en transition (séparations, recompositions).

① Démographie - Insee - 2020 (géographie au 01/01/20AA)	LA FRETTE SUR SEINE	CA VAL PARISIS _	VAL D OISE
Nombre total de logements	2 083	119 122	517 063
Part de logements vacants	8,0%	5,3%	6,0%
Nombre de résidences principales	1 894	111 746	478 885
Nombre de propriétaires	1 525	69 782	267 474
Nombre de locataires	368	41 963	211 411
Part des résidences principales avec un statut propriétaire	80,5%	62,4%	55,9%
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc privé	13,9%	15,5%	16,8%
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc social	2,8%	19,2%	22,8%
Nombre de résidence principales locataire HLM	53	21 440	109 126
Nombre de résidence principales locataire non HLM	264	17 279	80 258
Nombre de résidence principale 1 pièce	58	5 566	30 471
Nombre de résidence principale 2 pièces	183	14 758	65 140
Nombre de résidence principale 3 pièces	403	28 699	119 754
Nombre de résidence principale 4 pièces	427	29 297	121 540
Nombre de résidence principale 5 pièces et plus	823	33 423	141 977

② Socio-économique - Caf - 2022	LA FRETTE SUR SEINE	CA VAL PARISIS _	VAL D OISE
Part des allocataires ayant un taux d'effort supérieur à 30 %	22,9%	18,1%	22,4%
Nombre d'impayés de loyers parmi les bénéficiaires d'aides au logement	86	1 380	5 970
Part d'impayés parmi les bénéficiaires d'une aide au logement	7,8%	6,1%	6,3%

③ Public allocataire de la Caf - 2022	LA FRETTE SUR SEINE	CA VAL PARISIS _	VAL D OISE
Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	106	15 912	94 490
Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	15,9%	30,4%	36,8%
dont bénéficiant d'Apl	47,2%	66,6%	61,9%
dont bénéficiant d'Alf	30,2%	17,4%	18,5%
dont bénéficiant d'Als	22,6%	16,0%	19,6%

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.

Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

Le parc immobilier de La Frette est fortement dominé par les résidences principales (1 894 logements, soit 90,9% des logements), avec une part plus importante que la moyenne départementale (92,6 % dans le Val d'Oise).

Le taux de logements vacants à La Frette sur Seine soit 8% est supérieur à celui de la CA Val Parisis (5,3 %) et du Val d'Oise (6 %). Cela peut refléter des difficultés à mettre certains biens sur le marché (rénovation...).

La commune affiche une forte proportion de propriétaires occupant leur logement (80,5 % des résidences principales), bien au-dessus de la moyenne de la CA Val Parisis (62,4 %) et du Val d'Oise (55,9 %).

Les locataires représentent 13,9 % du parc résidentiel privé et seulement 2,8 % du parc social, soit des parts nettement inférieures à celles de la CA Val Parisis (19,2 % dans le parc social) et du Val d'Oise (22,8 %). Le faible nombre de logements sociaux (53 HLM) souligne une offre limitée et peut restreindre l'accès au logement pour les ménages modestes.

Les logements de 5 pièces et plus dominant largement (823 logements), soit 43,5 % des résidences principales), traduisant une offre orientée vers les familles.

Le taux d'effort > 30% parmi les allocataires soit 22,9 %, est légèrement supérieur au Val d'Oise (22,4 %) et significativement au-dessus de la CA Val Parisis (18,1 %). Une vigilance sur certains ménages est à noter malgré des revenus relativement élevés en comparaison avec la moyenne du département.

7,8 % des bénéficiaires d'aides au logement sur la commune signalent des impayés, une proportion plus élevée qu'à la CA Val Parisis (6,1 %) et au Val d'Oise (6,3 %). Ces chiffres montrent une vulnérabilité chez certains locataires et un accompagnement renforcé serait favorable sur cette population.

Cependant, seulement 15,9 % des ménages bénéficient d'une aide au logement, bien en dessous de la CA Val Parisis (30,4 %) et du Val d'Oise (36,8 %) Ce faible recours peut éventuellement refléter une méconnaissance de l'accès aux droits.

① Socio-économique - Insee - Population active 15 - 64 ans 2020 (géographie au 01/01/2022)	LA FRETTE SUR SEINE	CA VAL PARISIS _	VAL D OISE
Taux d'activité des 15-24 ans	33,9%	38,7%	38,6%
Dont actifs ayant un emploi	74,7%	76,6%	74,0%
Taux de chômage des 15-24 ans	25,3%	23,4%	26,0%
Taux d'activité des 25-64 ans	87,8%	86,0%	83,9%
Dont actifs ayant un emploi	91,9%	90,4%	88,6%
Taux de chômage des 25-64 ans	8,1%	9,6%	11,4%
Part des cadres parmi la population active	25,1%	17,7%	13,8%
Part des professions intermédiaires parmi la population active	23,7%	23,0%	20,6%
Part des employés parmi la population active	17,2%	21,4%	22,5%
Part des ouvriers parmi la population active	6,9%	10,7%	13,0%
Part des artisans et commerçants parmi la population active	5,9%	3,5%	3,6%
Part des retraités parmi la population active	6,5%	5,1%	4,6%
Autres personnes sans activité professionnelle parmi la population active	21,1%	22,7%	25,1%

② Public allocataire de la Caf - 2022	LA FRETTE SUR SEINE	CA VAL PARISIS _	VAL D OISE
Bénéficiaires du Rsa	58	6 590	36 485
Nombre de personnes couvertes par le Rsa	91	13 301	75 976
Bénéficiaires du Rsa majoré	2	741	4 082
Part des familles bénéficiaires du Rsa	3,4%	10,5%	13,1%
Bénéficiaires de la prime d'activité	148	15 035	76 075
Nombre de personnes couvertes par la prime d'activité	259	31 826	169 875
Bénéficiaires de la prime d'activité majorée	5	890	4 435
Part des familles bénéficiaires de la prime d'activité	10,9%	19,7%	22,9%
Part des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus	14,1%	19,3%	22,1%
Part des allocataires avec enfant(s) à charge dépendants des prestations à 50 % ou plus	27,1%	46,5%	53,8%
Jeunes de 16-17 ans révolus sans activité	2	286	1 539
Part d'inactifs chez les jeunes de 16-17 ans révolus	2,1%	4,8%	5,3%
Bénéficiaires de l'AAH	27	3 014	16 601

Sources : Calsses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.

Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

Le taux d'activité des jeunes de La Frette sur Seine des 15-24 ans de 33,9 % est légèrement en retrait par rapport à la CA Val Paris (38,7 %) et au Val d'Oise (38,6 %). Cela peut s'expliquer par une proportion plus élevée de jeunes en études prolongées. Parmi les jeunes actifs, 74,7 % ont un emploi, un taux légèrement inférieur à la CA Val Paris (76,6 %) mais au-dessus de la moyenne du Val d'Oise (74 %). Cependant, Le chômage des 15-24 ans atteint 25,3 %, une situation un peu élevée bien que comparable à celle du Val d'Oise (26 %) et légèrement supérieur à la CA Val Paris (23,4 %). Un besoin d'accompagnement et renforcement des dispositifs vers l'emploi ou la formation serait favorable pour les jeunes.

La part du taux d'activité sur la tranche d'âge 25-64 ans est de 87,8 %, surpassant la CA Val Paris (86 %) et le Val d'Oise (83,9 %). Cela reflète une forte participation des adultes au marché du travail. Les actifs ayant un emploi représente 91,9 % de cette tranche d'âge et sont employés, et reste bien au-dessus de la moyenne du Val d'Oise (88,6 %).

Seulement 3,4 % des familles bénéficient du RSA, un taux bien inférieur à la CA Val Paris (10,5 %) et au Val d'Oise (13,1 %), aussi, la part des allocataires de la commune dépendant des prestations pour au moins 50 % de leurs revenus n'est que de 14,1%, un taux bien inférieur à la CA Val Paris (19,3 %) et du Val d'Oise (22,1 %). Cela indique une précarité économique beaucoup moins marquée sur la commune que sur le territoire.

Les cadres représentent 25,1 % des actifs à La Frette sur Seine, une proportion nettement supérieure à la CA Val Paris (17,7 %) et au Val d'Oise (13,8 %). Cela témoigne d'un profil socio-économique élevé et la part des retraités de 6,5% est plus importante que dans les autres territoires, ce qui reflète d'une population plutôt vieillissante sur ce territoire.

La Frette sur Seine bénéficie d'un contexte socio-économique assez favorable avec une population active majoritairement qualifiée et peu dépendante des aides sociales. Néanmoins, des actions seraient à renforcer sur les jeunes en recherche d'emploi et sur la réduction de la précarité pour certaines familles et populations spécifiques.

Accusé de réception en préfecture
095 219502572-20250211-D-2025-05-DE
Date de transmission : 11/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

LE SOUTIEN FINANCIER DE LA CAF

La frette sur seine

Préstations légales versées par la CAF au titre de l'année 2023

Nombre d'allocataires différents: 888

Montants des prestations Petite Enfance (PAJE et PREPARE)	858 082 €
Montants des prestations familiales d'entretien (AF, CF, AJPP, ASF, ARS, AEEH)	1 571 791 €
Montant des prestations logement (APL, ALF, ALS)	387 820 €
Montant des prestations RSA + PPA	791 017 €
Montants des prestations handicap (AAH)	284 540 €
TOTAL	3 893 250 €

Financements d'action sociale au titre de l'année 2023

Prestations de Service (PS)	
Accueil Loisirs Sans Hebergement	107 904 €
Etablissement Accueil Jeune Enfant	135 567 €
Contrat Local Accompagnement Scolaire	0 €
Centre social	0 €
avec animation collective famille	0 €
Animation locale (EVS - ludothèque)	0 €
Foyer Jeunes Travailleurs	0 €
Lieu d'Accueil Enfants Parents	0 €
Médiation Familiale	0 €
Relais Assistants Maternels	0 €
TOTAL	243 471 €

Autres financements	Fonctionnement	Investissement
Petite enfance	0 €	0 €
Animation de la vie sociale	0 €	0 €
Fonds locaux hors PCPE	0 €	0 €
Fonds Publics et Territoires Enfance	0 €	0 €
Fonds Publics et Territoires Jeunesse	0 €	0 €
Fonds Publics et Territoires Logement	0 €	0 €
Fonds rééquilibrage Enfance	0 €	0 €
Divers	0 €	0 €
Espace Rencontre	0 €	0 €
Maison d'Assistants Maternels	0 €	0 €
REAAP	0 €	0 €
Prévention de la radicalisation	0 €	0 €
Aide au projet (ADS-ADAQ-APFco)	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €

Bonus territoire	
Chargée de coopération	8 630 €
Bonus territoire séjours	0 €
Bonus territoire BAFA	362 €
TOTAL	8 992 €

TOTAL ACTION SOCIALE

252 463 €

1. Annexe 3 – COMMUNE de la FRETTE SUR SEINE

Plan d'actions 2025-2029

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250211-D-2025-05-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

ACTIONS IDENTIFIÉES		ANNEE DE DEMARAGE	RÉFÉRENTS DES ACTIONS
PETITE ENFANCE			
Action n° 1 - Mettre en place un plan de développement de l'offre du jeune enfant (+3500 habitants)		2025	Maire adjointe Enfance Education
Action n° 2 - Pérenniser le multi accueil associatif « Drôles de Coquins »		2025	Présidente Association « Drôles de Coquins »
Action n° 3 - Mise en place du dispositif IDA (Informier Détecter Accompagner)		2025	Maire adjointe Enfance Education
Action n° 4 - Promouvoir les métiers de la petite enfance		2025	Présidente Association « Drôles de Coquins »
ENFANCE-JEUNESSE			
Action n° 5 -Créer une aire de jeux supplémentaire		2026	Maire adjoint jeunesse et sport - DST
Action n° 6 - Mettre en place des semaines sportives, créatives et culturelles pour les 11-17 ans		2026	Maire adjointe jeunesse et sport Maire adjointe culture et vie associative Directrice service Enfance et Jeunesse
Action n° 7 - Promouvoir la lutte contre le harcèlement et l'accompagnement des jeunes dans leur vie affective et sociale		2026	Maire adjointe jeunesse et sport Maire adjointe culture et vie associative Directrice service Enfance et Jeunesse
Action n° 8 -Promouvoir la construction d'un nouvel accueil de loisirs		2028	Maire adjointe Enfance et Education DST
Action n° 9 - Poursuivre le financement du BAFA pour les jeunes dans le cadre du BAFA citoyen		2025	Directrice du service Enfance et Jeunesse Maire adjointe jeunesse et sport Directrice service Enfance et Jeunesse
PARENTALITE			
Action n° 10 - Favoriser l'information , l'orientation et faciliter les démarches des parents et futurs parents		2025	Responsable CCAS Directrice service Enfance et Jeunesse
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE			
Action n° 11 - Développer les rencontres intergénérationnelles		2025	Responsable CCAS Directrice service Enfance et Jeunesse
Action n° 12 - Promouvoir la création d'une ludothèque		2025	Responsable de la bibliothèque
PILOTAGE			
Action n° 13 - Développer et formaliser des temps de travail du chargé de coopération et renforcer la coopération entre les services		2025	Les chargés de coopération

Conformément à la 1^{ère} et à la 3^{ème} missions dévolues aux communes en tant qu'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, ce plan consiste à planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil.

Les données peuvent provenir de sources différentes : diagnostics Caf renouvellement CTG, les datas de la Caf [Page d'accueil - Opendatasoft \(caf.fr\)](#), les données de l'Insee [Dossier complet - Résultats pour toutes les communes, départements, régions, intercommunalités, ... | Insee](#), de la collectivité...

Recensement des équipements existants

	Source	2020	2021	2022	2023
Nbre EAJE tous types		1	1	1	1
Nbre places PSU		40	40	40	40
Nbre crèches collectives		0	0	0	0
Nbre multi-accueil		0	0	0	0
Nbre micro-crèches PSU		0	0	0	0
Nbre EAJE PSU autres		0	0	0	0
Nbre micro-crèches Paje		0	0	0	0
Nbre MAM		0	0	0	0
Nbre Ass Mat agréées	Caf imaje	9	9	9	8
Nbre alloc PAJE	Caf	111	107	111	

Données accueil et population

	Source	2020	2021	2022	2023
Taux modes d'accueil				42%	
Nbre enfants <3 ans	Caf imaje	131	138	144	157
Nbre naiss. Domiciliaires	insee	55	51	60	54
Taux de natalité	Insee	10,9			
Nbre allocat Pajare	Caf	19	20	20	
Age moyen Ass Mat					
Nbre Ass Mat P55ans	Caf imaje	2	2	2	2

Recensement modes d'accueil

	Source	2020	2021	2022	2023
Nbre inscrit de moins de 3 ans EAJE	Caf imaje	64	63	62	62
Nbre enfants PSU	Caf	64	63	62	62
Nbre enfants Ass Mat <3 ans	Caf imaje	40	39	41	34
Nbre enfants Ass Mat >3 ans	Caf imaje	42	44	41	37
Nbre enf. garde domiciliaire (CMG structure PAJE)	Caf imaje	4	6	9	7
Nbre préscolarisation	Caf imaje	0	0	0	0
Totaux					

Données d'analyse des besoins

	Source	2020	2021	2022	2023
Nbre Dem. reconcepté	Caf	98	113	110	
Taux activité féminine	Caf			86,3	
Taux de familles caf avec enfants <3 ans dont tous les parents travaillent	Caf imaje	69,2	65,4	68,5	58,2
Solde migratoire					
Nbre Ass Mat chômage					
Taux activité Ass Mat					
Taux occupation EAJE					

Chiffres clé



Analyse des besoins

Existe-t-il une commission d'attribution (cocher) : Oui Non Prévus

- Nombre demandes - acceptations - refus : xx / xx / xx

- Existence d'une liste d'attente Oui Non Prévus

- Nombre enfants liste d'attente en septembre :

Nouvelles constructions de logement durant la période de la CTG : Oui Non A confirmer

Existe-t-il une pratique de non-recours à l'offre d'accueil ? Oui Non Non estimée Estimation prévue

Existe-t-il des enquêtes ou études sur les attentes des familles ? Oui Non Prévus dans la prochaine CTG

Nombre de places estimées pour répondre aux besoins de la population	80
Nombre de places calculées pour atteindre le taux national de 59%	97

Points forts

- Mise à disposition d'une structure communale pour un EAJE

Risques

- Insatisfaction de la population

Éléments de comparaison

- Autres communes à taille équivalente

Plan de développement sur la durée de la CTG

Des projets en investissements sont prévus durant la CTG : Oui Non A confirmer

Oui Non A confirmer

- Si oui ou à confirmer FME PIAJE (fiche-action spécifique dans la CTG a minima pour les créations d'équipements)

- Années dépôt et réalisation FME : 2025

Années dépôt et réalisation Pajae :

Projection sur l'évolution du nombre de places PSU soutenues par la collectivité :

	2024	Projections 2025	Projections 2026	Projections 2027
Nombre places	40	40	42	44
Evolution en %	0	0	5%	10%
Estimation bonus trajectoire	0	0	200€	400€

Des actions de promotion des métiers de la petite enfance sont prévues durant la CTG : Oui Non A confirmer

Informations complémentaires sur le soutien prévu aux assistantes maternelles ou toute autre action relevant des modes d'accueil :

Des fiches actions ont été créées pour le soutien à la petite enfance :

- Pérenniser le multi accueil associatif « Drôles de Coquins »
- Mettre en place le dispositif IDA (Informer Détecter Accompagner)
- Promouvoir les métiers de la petite enfance

PETITE ENFANCE

Action n°2 - Pérenniser le multi accueil associatif « Drôles de Coquins »

<p>Diagnostic initial</p> <p>Structure collective de 40 places gérée par l'association "Les Drôles de Coquins", ouverte en juin 2023. (changement de gestion de la crèche Euryclée) le nombre d'enfants inscrits en 2023 était de 62 enfants. En 2023, le taux d'occupation était de 74 % et le taux de facturation de 105%.</p> <p>Les demandes de places lors de la commission annuelle pour l'attribution des places où siège la commune sont en augmentation soit 10% .</p> <p>Sur 38 familles ayant répondu au questionnaire de satisfaction sur l'offre petite enfance, 68% jugent l'offre petite enfance insuffisante sur la commune.</p>	<p>Public cible</p> <p>Famille ayant besoin d'un mode de garde pour leur enfant âgé entre 4 mois et 4 ans.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <p>Prévenir toute difficulté pouvant fragiliser la structure.</p> <p>Augmenter le nombre de place et optimiser l'offre d'accueil</p> <p>Favoriser l'implication des parents</p>	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Maintenir un contact régulier avec le chargé de conseil CAF et la PMI,</p> <p>Travailler en partenariat avec la collectivité,</p> <p>Maintenir la subvention annuelle attribuée par la ville,</p> <p>Continuer le soutien de la maire adjointe à l'enfance en qualité de membre de droit,</p> <p>Veiller à l'optimisation du taux de remplissage de la structure,</p> <p>Optimiser et réaménager l'espace offert par le bâtiment "La Maison des Enfants",</p> <p>Favoriser des temps d'échanges et l'implication des parents à la préparation d'événements festifs de la structure (Carnaval -Pâques -Noel ...).</p>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p> <p>Présidente de l'association "Les Drôles de Coquins"</p> <p>Maire adjointe Enfance Education</p>	<p>Echéances de réalisation</p> <p>A partir de 2025</p>
<p>Partenaires sollicités</p> <p>Bureau de l'association "Les Drôles de Coquins"</p> <p>CAF</p> <p>Service municipaux</p> <p>Parents</p> <p>PMI</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Maintien de la structure et de sa qualité d'accueil pour les enfants et les familles.</p> <p>Valorisation de la dimension associative.</p>
<p>Financements mobilisables</p> <p>CAF: PSU, financement possible ponctuel sur les fonds public et territoires selon les fonds disponibles et priorités départementales</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <p>Taux d'occupation supérieur à 75%</p> <p>Taux de facturation entre 107% et 120%</p> <p>Bilan comptable maintenu positif</p> <p>Nombre de places créées</p>

Taux d'occupation réalisé= actes réalisés /capacité théorique ou modulée
Taux de facturation = actes facturés/actes réalisés

PETITE ENFANCE

Action n° 3 - Mise en place du dispositif IDA (Informier Détecter Accompagner)

Diagnostic initial	Public cible
<p>Reprise de gestion de la structure de 40 places par l'association les Dôles de coquins en juin 2023 suite liquidation judiciaire de l'association Euryclée. Depuis janvier 2024, un accompagnement par la caf et la commune a été mis en place pour le maintien de l'offre d'accueil sur la seule structure collective existante sur la commune de la Frette sur Seine.</p>	<p>Bureau de Association "Les droles de coquins " Parents de la crèche</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Etablir un premier diagnostic avec la Caf Renforcer la partie juridique de l'association (process du remplacement suite au départ des membres du bureau de l'association) Accompagnement du dispositif PSU et bonus</p>	<p>Réaliser un plan d'action dans l'accompagnement de la structure Suivi annuel des indicateurs de la structure (taux d'occupation réel et financier, taux de facturation) et du dispositif PSU et des BONUS Caf Préconisation des difficultés de gouvernance (anticipation des départs de parents du bureau de l'association)</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Echéances de réalisation
<p>Maire adjointe Enfance Education Présidente et membres du bureau de l'association "Les Drôles de Coquins"</p>	<p>A partir de 2025</p>
Partenaires sollicités	Résultats attendus
<p>Bureau de l'association "Les Drôles de Coquins" Directrice de l'association "Les Drôles de Coquins" CAF (conseillère départementale Petite Enfance) Commune</p>	<p>Maintien des places de la structure Stabilité et engagement des membres du bureau de l'association</p>
	<p>Indicateurs d'évaluation Seuil d'alerte : % des dépenses de personnel par rapport au total des charges (> 90% du total des charges) Taux d'occupation réel < à 60% Taux du déficit > à 5% du budget Taux de facturation < à 107% et > ou égal à 120%</p>

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250211-D-2025-05-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

PETITE ENFANCE

Action n°4- Promouvoir les métiers de la petite enfance

<p>Diagnostic initial</p> <p>Une structure collective associative de 40 places 9 assistantes maternelles Absence de MAM et de RPE Taux de couverture de 42%</p>	<p>Public cible</p> <p>Familles ayant besoin d'un mode de garde Etudiants des métiers de la petite enfance Public en reconversion professionnelle Stagiaires Personnes en recherche d'emploi</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <p>Lutter contre la pénurie des professionnels de la petite enfance et notamment les AEJE et les assistantes maternelles. Améliorer l'orientation et l'information des familles dans la recherche de leur mode de garde Pallier aux problématiques RH liées à la pénurie des professionnels de la petite enfance.</p>	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Organiser des rencontres entre les différents professionnels de la petite enfance. Mettre en place une réunion d'information sur la petite enfance et les publics visés. Organiser des cafés rencontres entre les professionnels de la petite enfance, les différents intervenants CAF et PMI et les publics visés. Information organisée avec les professionnels de la crèche, la commune et la CAF. Prendre contact avec le RPE de secteur.</p>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p> <p>Présidente et membres du bureau de l'association "Les Drôles de Coquins" Maire adjointe Enfance Education</p>	<p>Echéances de réalisation</p> <p>A partir de 2025</p>
<p>Partenaires sollicités</p> <p>CAF PMI Service municipaux</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Amélioration et augmentation du taux de couverture sur la commune. Susciter des vocations (premier emploi, reconversion, apprentissage, orientation).</p>
<p>Financements mobilisables</p> <p>CAF : financement possible ponctuel sur les fonds public et territoires selon les fonds disponibles et priorités départementales</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <p>Nombre d'actions menées Nombre de participants Evolution du nombre de professionnels de la petite enfance sur la ville Connaissance sur les métiers de la petite enfance (thématiques abordées lors des rencontres) Evolution du nombre de participants lors des rencontres par an Evolution du taux de couverture sur la commune</p>

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250211-D-2025-05-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

ENFANCE-JEUNESSE

Action n° 5 - Créer une aire de jeux supplémentaire

Diagnostic initial	<p>Deux aires de jeux sont aménagées sur la commune. L'une est située sur la base de loisirs qui est excentrée de la ville et la deuxième qui est proche d'un groupe scolaire et est très appréciée des habitants.</p> <p>Les familles demandent la création d'autres aires de jeux.</p>
Objectifs opérationnels	<p>Rompre l'isolement de certaines familles avec la création d'un lieu de rencontre</p> <p>Favoriser l'éveil moteur et la socialisation des jeunes enfants,</p> <p>Permettre l'échange entre les parents et favoriser les relations intergénérationnelles.</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	<p>Maire adjoint jeunesse et sport</p> <p>Directeur des services techniques</p>
Partenaires sollicités	<p>Services techniques municipaux</p> <p>Architecte / Bureau d'étude</p>
Financements mobilisables	<p>Commune</p> <p>DETR dans le dispositif "Amélioration du cadre de vie"</p>
Public cible	Tout public
Modalités de mise en œuvre	<p>Etude de faisabilité.</p> <p>Démarche d'urbanisme.</p> <p>Consultation des sociétés avec le maître d'œuvre.</p> <p>Détermination de l'emplacement de l'aire de jeux.</p> <p>Elaboration du dossier de subvention.</p>
Echéances de réalisation	A partir de 2026
Résultats attendus	Attractivité des quais de Seine
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de familles qui fréquentent l'aire de jeux</p> <p>Nombre de professionnels de l'enfance</p> <p>Questionnaire de satisfaction = mise en place d'une affiche avec QR code</p>

Accusé de réception en préfecture
 095-219502572-20250211-D-2025-05-DE
 Date de télétransmission : 14/02/2025
 Date de réception préfecture : 14/02/2025

ENFANCE-JEUNESSE

Action n° 6 - Mettre en place des semaines sportives, créatives et culturelles pour les 11-17 ans

Diagnostic initial	
Offre de service inexistante au profit des jeunes frettois.	
Objectifs opérationnels	
Favoriser l'accès à des pratiques de loisirs , Créer du lien avec les jeunes frettois.	
Services mobilisés et responsables de l'action	
Maire adjointe jeunesse et sport Maire adjoint e culture et vie associative Directrice du service Enfance et Jeunesse Animatrice du CMJ	
Partenaires sollicités	
Service enfance et jeunesse Associations frettoises CMJ Bibliothèque municipale	
Financements mobilisables	
CAF : PSO, financement possible ponctuel sur les fonds public et territoires selon les fonds disponibles et priorités départementales	
Public cible	Jeunes âgés entre 11 et 17 ans
Modalités de mise en œuvre	Proposer des stages de découvertes sportives, créatives et culturelles pour les jeunes pendant les vacances scolaires. Aménager un local de la ville en accueil d'ado le temps des stages. Créer des liens avec les associations sportives et culturelles de la commune.
Echéances de réalisation	A partir de 2026
Résultats attendus	Satisfaction des jeunes et de leurs parents Etendre l'offre de service aux 11-17 ans
Indicateurs d'évaluation	Nombre de semaines mises en place Nombre de jeunes participants Evolution du nombre de participants par an Questionnaire de satisfaction à la fin de chaque semaine organisée

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250211-D-2025-05-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

ENFANCE-JEUNESSE

Action n° 7 - Promouvoir la lutte contre le harcèlement et l'accompagnement des jeunes dans leur vie affective et sociale

<p>Diagnostic initial</p> <p>En 2022, l'étude EnClass du site Santé Publique France révèle que :</p> <ul style="list-style-type: none"> La majorité des élèves de collège et de lycée se perçoivent en bonne santé et sont satisfaits de leur vie actuelle. 21 % des collégiens et 27 % des lycéens déclarent un sentiment de solitude. La présence de plaintes somatiques et/ou psychologiques récurrentes concerne 51 % des collégiens et 58 % des lycéens. 14 % des collégiens et 15 % des lycéens présentent un risque important de dépression. 24 % des lycéens déclarent des pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois, 13 % avoir déjà fait une tentative de suicide au cours de leur vie et environ 3 % une tentative avec hospitalisation. La santé mentale et le bien-être des élèves se dégradent durant le collège et ne s'améliorent pas au lycée. Sur la période 2018-2022, les collégiens et les lycéens ont connu une dégradation de leur santé mentale et de leur bien-être, plus marquée chez les filles. Absence d'action au profit des jeunes. 	<p>Public cible</p> <p>Jeunes de 12 à 25 ans</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Mettre en place un promeneur du net au sein des agents du service enfance et jeunesse.</p> <p>Créer des campagnes de prévention sur différentes thématiques pouvant intéresser les jeunes avec des intervenants extérieurs (Police, conseil départemental, associations).</p>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p> <p>Maire adjointe jeunesse et sport Maire adjoint e culture et vie associative Directrice du service Enfance et Jeunesse</p>	<p>Echéances de réalisation</p> <p>A partir de 2026</p>
<p>Partenaires sollicités</p> <p>Associations sportives et culturelles Service enfance et jeunesse CMJ Education Nationale Police municipale</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Sensibiliser des parents et les jeunes sur les risques du harcèlement Libérer la parole des jeunes</p>
<p>Financements mobilisables</p> <p>CAF - Financement possible sur des fonds publics et territoire selon les fonds disponibles et priorités départementales.</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <p>Nombre de campagnes de prévention Nombre de participants aux campagnes de prévention Nombre de jeunes accompagnés par le promeneur du net Enquêtes de satisfaction lors des campagnes d'information.</p>

ENFANCE-JEUNESSE

Action n° 8 -Promouvoir la construction d'un nouvel accueil de loisirs

Diagnostic initial	<p>Augmentation des effectifs périscolaires et extrascolaires, Absence d'accueil de loisirs en dehors des écoles, Base de loisirs permettant l'implantation d'un accueil de loisirs dans un environnement de qualité pour les enfants et les équipes (calme, verdure, grands espaces), Création d'un nouveau quartier à proximité de la base de loisirs, Mutualisation et optimisation des équipes d'animation, des agents techniques et de restauration.</p>	Public cible	Enfants de 3 à 11 ans
Objectifs opérationnels	<p>Augmentation du nombre de places Favoriser la qualité d'accueil environnemental des enfants et des agents</p>	Modalités de mise en œuvre	<p>Construction d'un accueil de loisirs Ingénieries financière et technique Organisation de réunions de travail pour la faisabilité du projet et des actions à mettre en œuvre avec les partenaires. Présentation du projet final lors d'une réunion publique.</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	<p>Maire adjointe jeunesse et sport Directrice du service Enfance et Jeunesse Directeur des services techniques</p>	Echéances de réalisation	<i>A partir de 2028</i>
Partenaires sollicités	<p>Services techniques et urbanisme Service financier Promoteur (projet urbain partenarial - PUP)</p>	Résultats attendus	Espace favorable pour l'accueil des enfants d'âge primaire Réalisation d'un accueil de loisirs mieux adapté à l'épanouissement des jeunes et à la demande des familles.
Financements mobilisables	<p>CAF - Financement possible sur des fonds locaux selon les fonds disponibles et priorités départementales. Département et région</p>	Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de réunions réalisées pour le projet Satisfaction des habitants - Enquête de satisfaction à la fin de la réunion</p>

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250211-D-2025-05-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

ENFANCE-JEUNESSE

Action n° 9 - Poursuivre le financement du BAFA pour les jeunes dans le cadre du BAFA citoyen

Diagnostic initial	Pénurie d'animateurs au niveau communal et national	Public cible	Jeunes âgés entre 16 et 25 ans
Objectifs opérationnels	Soutenir les jeunes dans leurs projets de formation, Intégrer les jeunes dans la vie de la commune, Sensibiliser les jeunes à la notion de citoyenneté	Modalités de mise en œuvre	Etablissement d'un règlement d'attribution, Entretien de validation des candidats, Financement du stage de base du BAFA en échange d'heures d'intérêts généraux, Organisation des stages pratiques au sein des accueils de loisirs de la ville, Accompagnement des jeunes dans leur recherche du stage de perfectionnement, Information sur les aides de la CAF pour le financement du dernier stage, Communication sur la mise en œuvre du dispositif BAFA Citoyen.
Services mobilisés et responsables de l'action	Directrice du service Enfance et Jeunesse Maire adjointe jeunesse et sport	Echéances de réalisation	A partir de 2025
Partenaires sollicités	IFAC	Résultats attendus	Obtention du bafa complet pour la majorité des jeunes candidats, Recrutement d'animateurs occasionnels pour les vacances et les mercredis
Financements mobilisables	CAF - Bonus territoire BAFA - Financement possible sur les fonds mobilisables de la CAF.	Indicateurs d'évaluation	Nombre de dossiers reçus. Nombre de candidats retenus. Nombre de jeunes ayant obtenu le bafa complet Evaluation de la qualité du stage proposé aux jeunes - Entretien de fin de stage.

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250211-D-2025-05-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

PARENTALITE

Action n° 10 - Favoriser l'information, l'orientation et faciliter les démarches des parents et futurs parents

Diagnostic initial	<p>Méconnaissance des aides possibles en faveur des parents et difficultés d'effectuer les démarches pour certaines familles. Pas d'accès à la salle de convivialité de la résidence sociale intergénérationnelle. Absence d'actions de soutien à la fonction parentale</p>	Public cible	<p>Les parents et futurs parents Familles nouvellement arrivées dans la commune</p>
Objectifs opérationnels	<p>Informier les futurs parents des dispositifs existants pour l'arrivée d'un enfant. Informier les parents sur dispositifs existants en matières de garde d'enfants et d'aide à domicile. Soutenir les parents dans leur rôle(éducation, responsabilité et autorité, protection et développement de l'enfant, élaboration de repères ...)</p>	Modalités de mise en œuvre	<p>Affichages dans les parties communes des résidences sociales. Communications sur toutes la ville avec les moyens existants (affichage, réseaux sociaux, panneaux lumineux, application Illiwap). Organisation de rencontres entre les parents et futurs parents avec les services de la ville (CCAS) et la CAF pour présenter l'offre faite aux familles. Mise en place d' actions dans le cadre du FNP (ex REAAP : réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents) : mise en place de conférence et débats, d'espace de jeux parents enfants, café des parents sur les thèmes de harcèlement, suivi de la scolarité, communication entre les parents et les enfants , danger sur les écrans et les réseaux sociaux .</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	<p>Responsable du CCAS Directrice du service Enfance et Jeunesse</p>	Echéances de réalisation	<p>A partir de 2025</p>
Partenaires sollicités	<p>CCAS/ Service Enfance et Jeunesse/ Services techniques Bailleurs sociaux Association "Les drôles de Coquins" Parents d'élèves Assistantes maternelles Police municipale</p>	Résultats attendus	<p>Une meilleure diffusion de l'information en direction des familles. Des parents et futurs parents accompagnés lorsqu'ils en ont besoin. Un accès aux salles de convivialité qui permet des échanges entre les familles. Des parents soutenus et valorisés dans leurs savoir faire, leurs compétences et leurs capacités</p>
Financements mobilisables	<p>CAF - Financement possible sur des fonds publics et territoire selon les fonds disponibles et priorités départementales.</p>	Indicateurs d'évaluation	<p>Données quantitatives: Nombre d'actions et Nombre de participants Evolution du nombre de participants par an Nombre de demandes d'aide Evolution du nombre de demande d'aide par an</p>
		Données qualitatives:	<p>Nombre de réunions ou actions organisées pour le soutien à la fonction parentale Evolution des connaissances des familles sur l'offre existante. Diversification des thématiques abordées : mode de garde, besoins spécifiques des enfants, l'accès aux droits. Questionnaire d'évaluation à destination des familles une fois par an.</p>

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250211-D-2025-05-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Action n° 11 - Développer les rencontres intergénérationnelles

Diagnostic initial	<p>Une seule rencontre est organisée par an entre les enfants des accueils de loisirs et les séniors. La rencontre a permis aux séniors et aux enfants de jouer ensemble autour des jeux de société et d'un goûter.</p>	Public cible	Tout public
Objectifs opérationnels	<p>Développer les échanges entre les différents publics autour de thématiques différentes. Organiser des après-midis récréatives. Organiser des sorties avec les enfants</p>	Modalités de mise en œuvre	<p>Mise en place d'un échéancier de réunion sur l'année en cours. Planification des rencontres sur l'année et réservation des salles.</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	<p>Responsable du CCAS Directrice du service Enfance et Jeunesse</p>	Echéances de réalisation	<i>A partir de 2025</i>
Partenaires sollicités	<p>CCAS / Service enfance et jeunesse / Services municipaux Séniors/ enfants / familles Baillieur 1001 vie Habitat pour la résidence intergénérationnelle</p>	Résultats attendus	Développer les rencontres intergénérationnelles
Financements mobilisables	<p>Financement possible selon les fonds disponibles des aides au développement social de la CAF (nécessité de présenter un programme complet de l'année).</p>	Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de rencontres Nombre de séniors présents Diversité des rencontres organisées Questionnaires de satisfaction</p>

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250211-D-2025-05-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Action n° 12- Promouvoir la création d'une ludothèque

Diagnostic initial	Existence d'une bibliothèque avec organisation d'événements autour du jeu de société. Mutualisation des jeux avec les ludothèques d'Herblay et de Saint-Leu-La-Forêt.
Objectifs opérationnels	Créer une ludothèque municipale. Mise en place de règles à travers le jeu pour travailler la confiance en soi
Public cible	Tout public
Modalités de mise en œuvre	Mobilisation de subvention d'investissement sur fonds locaux pour l'achat de jeux et de matériel. Création de l'espace ludothèque au sein de la bibliothèque existante ou procéder à une extension du bâtiment de la commune. Organisation d'événements ponctuels en soirée, vacances, mercredi ou week-end. Elaboration du règlement intérieur et du projet d'établissement. Implication des associations locales pour la conduite du projet. Mise en place de prêt de jeux.
Services mobilisés et responsables de l'action	Responsable de la Bibliothèque et son adjoint
Partenaires sollicités	Bibliothèque Services techniques et municipaux Elus municipaux Association des Ludistes et du Bridge Association "Les Drôles de Coquins" Association des RDV du temps libre (séniors)
Financements mobilisables	CAF - BT Ludothèque et financement possible sur des fonds publics et territoire selon les fonds disponibles et priorités départementales.
Echéances de réalisation	A partir de 2025
Résultats attendus	Fréquentation de la ludothèque par les familles Participation accrue aux différents événements Développement du lien social
Indicateurs d'évaluation	Nombre d'événements Nombre de participants Evolution du nombre de participant par an Questionnaire de satisfaction des événements et du prêt de jeu

PILOTAGE & COMMUNICATION

Action n° 13 - Développer et formaliser des temps de travail du chargé de coopération et renforcer la coopération entre les services

Diagnostic initial	Public cible
Un chargé de coopération à 0,36 ETP Participation au réseau des chargés de coopération du pôle ressource et de la CAF Pas de participation des habitants et des associations	Partenaires Elus Services municipaux Habitants Associations
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Les échanges avec les différents services ne sont pas ou peu formalisés	Organisation d'un COPIL par semestre.
Formaliser les échanges Encourager la participation des habitants et des associations dans la CTG	Organisation des temps de travail avec les référents des actions.
Mettre en place des COPIL de manière régulière avec les référents des actions et les élus locaux	Rédaction des comptes-rendus après chaque réunion ou COPIL et diffusion auprès des différents services et acteurs.
Participer aux temps de formation du réseau de chargé de coopération	Mise en place d'outils de suivi.
Créer des outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs mis en place.	Conseil auprès des élus dans la définition des projets ou des dispositifs existants.
Services mobilisés et responsables de l'action	Echéances de réalisation
Les chargés de coopération	A partir de 2025
Partenaires sollicités	Résultats attendus
Services municipaux Elus de la ville Associations locales Habitants Pôle ressources	Plus de fluidité dans la coordination des actions Monter en compétence du chargé de coopération avec les différentes instances
Financements mobilisables	Indicateurs d'évaluation
CAF- Bonus territoire des chargés de coopération	Nombre de réunions organisées avec les différentes instances (partenaires locaux, administratifs, COPIL) Nombre d'instances participatives (CM, pole ressources CAF...) Nombre de support réalisés dans le cadre de suivis et d'évaluation.

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250211-D-2025-05-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

La gouvernance est assurée conjointement par la Caf du Val d'Oise et la Frette sur Seine conformément à l'article 6 de cette convention.

Deux instances sont créées :

➤ Le comité de pilotage stratégique

Il est composé

- Pour la commune :

- Monsieur le Maire ou son représentant
- Du Directeur Général des services,
- Du chargé de coopération CTG,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

- Pour la Caf :

- Madame la Directrice Générale ou son représentant
- Madame la Directrice adjointe chargée de l'action sociale ou son représentant
- Des personnes référentes pour la CTG,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

Ses missions :

- Assure le suivi de la Ctg
- Décide du maintien ou de l'évolution des actions
- Valorise les réussites

Le comité de pilotage stratégique se réunit à la fin de la CTG ou plus fréquemment si nécessaire.

➤ Le comité technique opérationnel

Il est composé

- Pour la commune :

- Du Directeur Général des services,
- Du chargé de coopération Ctg,
- Des responsables de service : petite enfance, enfance-jeunesse, ...
- Des référents des fiches actions établies,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

- Pour la Caf

- Des personnes référentes pour la Ctg,
- Des référents des fiches actions établies,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

Ses missions :

- Evalue les réalisations
- Partage un point d'étape sur l'avancée du plan d'actions
- Mobilise chaque acteur sur les mises en œuvre à venir
- Propose des solutions sur les freins repérés
- Identifie les points d'arbitrage à soumettre au comité de pilotage

Ce comité technique se réunit une à deux fois par an à l'initiative des référents Ctg CAF et la commune.

➤ Le poste de chargé de coopération Ctg :

Afin d'accompagner les différents acteurs de la Ctg, la Caf et la commune la Frette sur Seine s'associent pour formaliser le poste de chargé de coopération Ctg.

Les attentes de ce poste sont détaillées dans la convention d'objectif et de financement pilotage.

En tant que chef de projet, le chargé de coopération est le garant du maillage transversal opérationnel, de l'animation et de la mise en œuvre des actions retenues dans la Ctg.

ANNEXE 5 – Evaluation

5.1 Cadre général de l'évaluation

L'évaluation des Conventions Territoriales Globales constitue un exercice désormais incontournable de l'action publique.

Associée à une démarche de révision du diagnostic, l'évaluation s'inscrit pleinement dans le cadre de renouvellement des conventions puisqu'elle est l'occasion d'observer le territoire, de repérer des besoins et des problématiques qui ont pu évoluer au cours de la durée du conventionnement.

Chaque année, le comité de pilotage s'attachera à suivre le niveau de réalisation des actions prévues et à envisager si besoin de nouvelles actions.

Au moment du renouvellement de la CTG, le comité de pilotage définira des modalités d'évaluation plus complète et en validera l'analyse et les nouveaux enjeux qui en découlent.

Les travaux d'évaluation lors du renouvellement s'attacheront donc à s'interroger et apporter des réponses à des enjeux centraux relatifs aux CTG s'inscrivant dans les 3 dimensions suivantes :

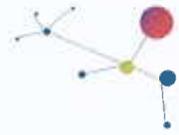
1. Les actions : le niveau global de réalisation des actions prévues dans le plan d'actions et le niveau d'atteinte des objectifs prévus dans les fiches action
2. La démarche : de l'élaboration à la gouvernance de la CTG, tout en intégrant la participation des partenaires et celle des habitants.
3. L'impact : de la démarche et du plan d'action a minima sur la population, la collaboration avec la CAF, les dynamiques partenariales ou encore la transversalité au sein des services de la collectivité.

De ces travaux sont attendus des préconisations et recommandations concrètes permettant d'élaborer les futures conventions tout en étant aux prises avec les besoins des habitants et plus particulièrement des familles.

De la révision du diagnostic et de l'évaluation sont attendus ainsi la définition de nouveaux enjeux et d'un nouveau plan d'actions.

Convaincue du rôle essentiel de pilotage opérationnel des chargés de coopération au sein des collectivités et de celui des chargés de conseil et de développement, la Caf du Val d'Oise a organisé une formation-action avec l'appui du Pôle ressources Ville et développement social afin, d'une part, d'outiller conceptuellement ces acteurs de créer une culture commune de l'évaluation, et d'autre part, mais aussi de se donner les moyens d'une évaluation ambitieuse et réaliste impliquant tous les acteurs dont les élus locaux et les habitants.

Ainsi, une première version du Guide de l'évaluation des CTG dans le Val d'Oise a été élaborée en 2024.



Synthèse Evaluation CTG La Frette sur Seine – 2020 – 2024

ATTEINTE DES OBJECTIFS : Non atteint  Partiellement atteint  Atteint 

THEMATIQUE		2020	2021	2022	2023	2024
Thématique : PETITE ENFANCE						
ACTION 1	PERENNISER LE MULTI ACCUEIL ASSOCIATIF EURYCLÉE					
Thématique : ENFANCE-JEUNESSE						
ACTION 1	CREER UNE AIRE DE JEUX POUR LES ENFANTS					
ACTION 2	AMENAGER ET DYNAMISER LA BASE DE LOISIRS					
ACTION 3	REFLECHIR A LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE SPORT ET LOISIRS					
ACTION 4	AIDER LES JEUNES A FINANCER LE BAFA					
ACTION 5	SPORT A L'ECOLE : DECOUVERTE ET INITIATION A DE NOUVELLES PRATIQUES (TENNIS ET HANDBALL)					
Thématique : PARENTALITE						
ACTION 1	PRESENTER L'OFFRE DE SERVICES DU TRAVAIL SOCIAL CAF AUX PERSONNELS DU CCAS					

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250211-D-2025-05-DE
Date de télétransmission : 14/02/2025
Date de réception préfecture : 14/02/2025

Synthèse – Evaluation, diagnostic, enjeux, plan d'actions

Date : Mardi 10 décembre 2024

- CTG de la Frette sur Seine
- Animatrice de la démarche :
 - o Mme Alexandra ROUSTEAU -chargée de coopération de la commune
 - o Mme Martine SOTO

Principaux éléments d'analyse de l'évaluation	Principaux éléments d'analyse de la révision du diagnostic
<ul style="list-style-type: none">• Une enquête auprès des familles a eu lieu en 2024 : 28% des familles qui ont des enfants scolarisés ont répondu.• 57% des familles estiment être bien informées des différents services présents sur le territoire.• 64% des familles estiment que la communication est suffisante.• 83,3% des actions ont été mises en œuvre totalement ou partiellement • Echanges informels et fréquents entre les services• Réunion bilan avec les élus afin de mesurer la pertinence des actions menées• Participation de l'agent chargé de coopération aux rencontres organisées par la CAF et le pôle ressource.• Réunions inter-service organisées afin de favoriser la coordination et la collaboration • Recensement de nombreux outils de communication• Amélioration de la communication numérique et utilisation de tous les outils à disposition des services de la ville• Nomination d'un agent pour accompagner les jeunes du CMJ dans des projets d'amélioration du cadre de vie des Frettois• Organisation de manifestations conjointes entre les parents d'élèves, les associations frettoises et les services de la ville	<ul style="list-style-type: none">• Evolution de la population liée à la livraison de résidences sociales• Nombre de naissance stable pour un taux de couverture' de 42% contre 41% pour le département• Taux d'activités des femmes de 85% sur le territoire contre 69.3% sur le département• Taux des familles monoparentales est de 12.2% contre 15.2% sur le département• Familles nombreuses à bas revenus 15% contre 36% sur l'agglomération• Taux de séparation équivalent à l'Agglomération Val Parisis et au département• 9% de la population est âgée de 11 à 17 ans• +16% de la population est âgée de 65 ans et +• +80% de propriétaires sur la ville

Les principaux enjeux dégagés de l'évaluation et de la révision du diagnostic partagé pour la CTG de la ville de la Frette sur Seine (article 4) :

- Pérennisation du multi-accueil « la Maison des enfants » géré par l'association parentale (Les drôles de Coquins ».
- Valorisation des métiers de la petite enfance.
- Développement de l'offre de service à destination des 11-17 ans.
- Soutien de la fonction parentale.
- Adéquation entre l'offre et la demande concernant les 3-12 ans.

Les champs d'intervention conjoints pour cette CTG déclinés en objectifs thématiques pour chaque titre d'actions (article 4 et annexe 3) :

- Petite enfance
 - o Fiche-action (+de 3500 hab)
 - o Pérenniser le multi accueil associatif « Drôles de Coquins »
 - o Promouvoir les métiers de la petite enfance
- Enfance Jeunesse
 - o Création d'une aire de jeux
 - o Mettre en place des semaines sportives, créatives et culturels pour les 11-17 ans
 - o Réfléchir à la construction d'un nouvel accueil de loisirs
 - o Aider les jeunes à financer le BAFA
- Parentalité
 - o Favoriser l'information, l'orientation et faciliter les démarches des parents et futurs parents
- Animation de la vie sociale
 - o Développer les rencontres intergénérationnelles
 - o Améliorer les moyens de communication à destination des habitants
- Pilotage (démarche commune, comitologie, rôles de chacun, évaluation finale...)
 - o Développer et formaliser les temps de travail du chargé de coopération au titre du pilotage de la CTG

Le plan d'actions 2025-2029 (annexe 3)

ACTIONS IDENTIFIÉES	ANNÉE DE DÉMARRAGE	RÉFÉRENTS DES ACTIONS
PETITE ENFANCE		
Pérenniser le multi accueil associatif « Drôles de Coquins » Mise en place du dispositif IDA (Informier Détecter Accompagner)	2025	« Drôles de Coquins » Maire adjointe Enfance Education
Promouvoir les métiers de la petite enfance	2025	« Drôles de Coquins »
Mettre en place un plan de développement de l'offre du jeune enfant (+3500 habitants)	2025	Maire adjointe Enfance Education
ENFANCE-JEUNESSE		
Créer une aire de jeux	2026	Maire adjoint jeunesse et sport DST
Mettre en place des semaines sportives, créatives et culturels pour les 11-17 ans	2026	Maire adjointe jeunesse et sport Maire adjointe culture et vie associative Directrice service Enfance et Jeunesse
Promouvoir la lutte contre le harcèlement et l'accompagnement des jeunes dans leur vie affective et sociale	2026	Maire adjointe jeunesse et sport Maire adjointe Enfance et Education Directrice service Enfance et Jeunesse
Promouvoir la construction d'un nouvel accueil de loisirs	2028	Maire adjointe Enfance et Education DST Directrice du service Enfance et Jeunesse
Poursuivre le financement du BAFA pour les jeunes dans le cadre du BAFA Citoyen	2025	Maire adjointe jeunesse et sport Directrice service Enfance et Jeunesse

PARENTALITE

Favoriser l'information, l'orientation et faciliter les démarches des parents et futurs parents	2025	Responsable CCAS Maire adjointe Enfance et Education
---	------	---

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Développer les rencontres intergénérationnelles	2025	Responsable CCAS Directrice adjointe Enfance et Jeunesse
Promouvoir la création d'une ludothèque	2025	Responsable de la bibliothèque

PILOTAGE

Développer et formaliser les temps de travail du chargé de coopération au titre du pilotage de la CTG et renforcer la coopération entre les services.	2025	Chargé de coopération
---	------	-----------------------